



Espace populations sociétés

Space populations societies

2016/3 | 2017

**Interroger et comprendre les effets d'échelles de la
vulnérabilité**

Scolarisation et vulnérabilité : les enfants réfugiés centrafricains dans la région de l'Est-Cameroun

Schooling and vulnerability: the Central African refugee children in the region of the East-Cameroon

Pierre Kamdem



Éditeur

Université des Sciences et Technologies de
Lille

Édition électronique

URL : <http://eps.revues.org/7019>

DOI : 10.4000/eps.7019

ISSN : 2104-3752

Référence électronique

Pierre Kamdem, « Scolarisation et vulnérabilité : les enfants réfugiés centrafricains dans la région de l'Est-Cameroun », *Espace populations sociétés* [En ligne], 2016/3 | 2017, mis en ligne le 31 janvier 2017, consulté le 01 juillet 2017. URL : <http://eps.revues.org/7019> ; DOI : 10.4000/eps.7019

Ce document a été généré automatiquement le 1 juillet 2017.



Espace Populations Sociétés est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.

Scolarisation et vulnérabilité : les enfants réfugiés centrafricains dans la région de l'Est-Cameroun

Schooling and vulnerability: the Central African refugee children in the region of the East-Cameroun

Pierre Kamdem

Introduction

- 1 Les contextes géopolitiques actuels accentuent les déplacements forcés de nombreuses populations vulnérables à cause des multiples tensions exercées sur les ressources naturelles. Ils amplifient les défis auxquels sont confrontés les pays d'accueil, majoritaires parmi les pays les plus pauvres. En Afrique, ce phénomène affecte plus durement les zones périphériques bien souvent marquées par une forte marginalité accompagnée d'une extrême pauvreté qu'entretient par ailleurs le désengagement progressif des États déliquescents. Ces zones périphériques cumulent une série de problèmes tels que le manque d'infrastructures, d'équipements, et de ressources humaines à la hauteur des défis. Ce qui explique les multiples déséquilibres économiques, sociaux, politiques et environnementaux, davantage accentués par les contextes de crises multiformes qu'endure le continent depuis quelques décennies déjà.
- 2 C'est dans ce contexte que, depuis le début des années 2000, les régions administratives de l'Adamaoua et de l'Est du Cameroun ont été contraintes d'accueillir un flot continu de migrants forcés, provenant majoritairement de la République Centrafricaine. En nous concentrant spécifiquement sur le cas de la région de l'Est, nous avons mené une série de recherches d'ordre quantitatif et qualitatif depuis l'année 2011. Les résultats obtenus sont mobilisés dans cet article afin de soutenir le raisonnement consistant à mettre en exergue les manquements des structures administratives camerounaises face à la prise en compte

effective du phénomène de migration forcée, malgré les appuis multiformes d'acteurs aguerris, tel le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR) et ses nombreux partenaires actifs sur le terrain. Afin de mieux illustrer notre propos, nous focalisons sur les deux principales localités de l'arrondissement de Mandjou, à savoir Boulembé et Mandjou-centre. Nous nous attachons alors à analyser les différentes modalités d'intégration de la population réfugiée à travers la prise en compte de la scolarisation de leurs enfants par les services déconcentrés de l'État, en l'occurrence l'Inspection d'Arrondissement de l'Éducation de Base (IAEB) de Mandjou. Nous nous interrogeons ainsi successivement sur l'incidence de l'accueil des réfugiés dans le domaine de l'éducation formelle, en questionnant le fonctionnement des structures publiques dans un contexte d'afflux de réfugiés sur leur zone de référence. Nous envisagerons également une éventuelle influence de la scolarisation des enfants réfugiés sur le système scolaire du lieu d'accueil, en examinant les obstacles qu'ils rencontrent à cette occasion dans l'arrondissement de Mandjou.

1. Les données de l'étude

- 3 Initiées lors d'un voyage d'études réalisé en mai 2011, les recherches, dont une partie des résultats est ici mobilisée, se sont déroulées tout au long des années académiques 2011-2012 et 2012-2013. Dans un premier temps, il a été question de collectes de données quantitatives extraites des registres statistiques des différents bureaux de l'IAEB. Ces données s'étalent sur la période allant de la création de l'IAEB de Mandjou dès la rentrée académique 2007/2008 jusqu'à l'année académique 2010/2011. D'autres services déconcentrés de l'État ont aussi été mis à contribution lors de cette collecte de données, à savoir la Sous-préfecture et les établissements scolaires de la localité. Ces données ont enfin été complétées par des collectes effectuées auprès d'organismes en charge des migrants, plus particulièrement l'UNHCR et ses multiples partenaires. Les données recueillies dans ces dernières structures se recoupaient avec celles de l'IAEB, nous confortant alors dans leur prise en compte pour la conduite de notre analyse. À ces données de type secondaire, ont été associées des données qualitatives issues d'une série d'entretiens conduits dans la zone d'étude, autant auprès des réfugiés, individuellement et collectivement par la méthode de focus group, qu'auprès des populations autochtones. Le croisement des questionnaires et entretiens a permis d'accéder à 103 ménages cibles dont 33 ménages de réfugiés repartis dans les deux localités de référence à savoir Boulembé et Mandjou-centre.
- 4 Dans ces ménages, 317 enfants en âge de scolarisation ont été enregistrés, dont seulement 233 effectivement scolarisés. En outre, nous avons pu interroger dix-huit enseignants repartis dans les quatre écoles publiques de nos deux localités. Il s'agit des écoles publiques de Mandjou I et II, de Bindia et de Boulembé. Par ailleurs, des entretiens ont aussi été effectués auprès d'autorités administratives et traditionnelles, de responsables des communautés de réfugiés et d'autochtones. Nous avons aussi interrogé des enseignants et des responsables d'ONGs et organismes internationaux. Cette démarche nous a permis d'élucider les mécanismes d'accueil des réfugiés au Cameroun et leur incidence dans le domaine de l'éducation formelle (1), la posture de l'IAEB face aux populations réfugiées (2) et enfin, la réalité locale conséquente de la scolarisation d'enfants réfugiés (3).

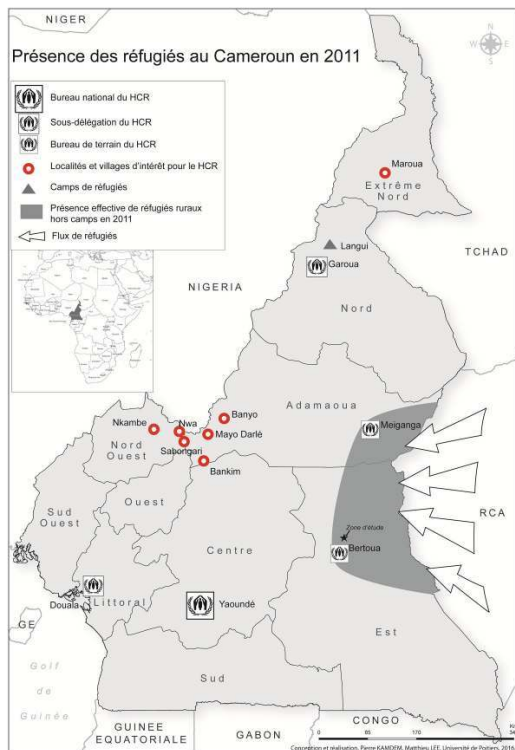
2. L'accueil des réfugiés au Cameroun et son incidence dans le domaine de l'éducation formelle à l'aube des années 2010

- 5 La complexité de la notion de « réfugié » se retrouve dans sa définition même. Son caractère normatif a été nécessaire pour un encadrement plus efficace des mouvements migratoires qui les produisent. La définition simpliste des dictionnaires courants est complétée par des approches normatives produites autant par les grandes institutions internationales à l'instar de l'UNHCR¹, que par des organisations continentales telles que l'Union Africaine. Mettant toujours en exergue le caractère vulnérable des populations concernées, ces définitions normatives sont bien souvent reprises, complétées et adaptées à des contextes nationaux spécifiques², bien souvent sous la pression des événements. C'est le cas du Cameroun qui, dans la précipitation face aux afflux de populations centrafricaines au milieu des années 2000, s'est doté d'un texte précisant en son article 2, la figure de réfugié comme étant « toute personne qui, du fait d'une agression, d'une occupation extérieure, d'une domination étrangère ou d'événements troublant gravement l'ordre public dans une partie ou dans la totalité de son pays d'origine ou du pays dont elle a la nationalité, est obligée de quitter sa résidence habituelle pour chercher refuge dans un autre endroit à l'extérieur de son pays d'origine ou du pays dont elle a la nationalité. » Cet afflux massif de populations réfugiées révèle ainsi le caractère attractif du Cameroun pour cette catégorie de population [Mimche *et al.*, 2006], supposant néanmoins certaines exigences, notamment en termes d'éducation.

2.1. L'asile au Cameroun : une réalité

- 6 Situé en Afrique centrale, le Cameroun a bien souvent été reconnu pour son hospitalité. D'une superficie de 475 650 km², il est composé de 10 régions subdivisées en 58 départements et 360 arrondissements. En 2010, sa population est estimée à 19 406 100 habitants regroupés en près de 230 ethnies [PSN 2011-2015]. Sur le plan socioéconomique, après une période de croissance (années 1970), le Cameroun sombre dans des successions de crises qui affectent profondément son économie. Ses indicateurs sociaux chutent considérablement et le pays se positionne finalement au 150ème rang mondial en termes d'Indice de Développement Humain [Rapport sur le développement humain du PNUD, 2011].
- 7 Toutefois, bien que situé dans une zone marquée par des conflits divers (multiples conflits tchadiens, dictature en Guinée Équatoriale, guerre du Biafra au Nigeria, conflits centrafricains), le Cameroun s'est toujours démarqué par sa relative stabilité. Il n'a cessé d'être sollicité comme terre d'accueil depuis les années 1960 par de nombreuses populations en quête d'asile. Et, malgré les multiples difficultés traversées, ses frontières sont toujours restées ouvertes aux différentes populations en détresse, qu'il s'agisse de Nigériens, Équato-guinéens, Tchadiens, Rwandais, Congolais, ou autres. Ainsi, sa population réfugiée n'a cessé d'augmenter. Elle est estimée en 2010 à environ 100 000 personnes, dont 14 000 réfugiés et demandeurs d'asile résidant dans des zones urbaines, et 80 900 Centrafricains vivants dans les régions de l'Adamaoua et de l'Est [UNHCR, 2011].

Carte 1. Présence des réfugiés au Cameroun en 2011



Conception et réalisation : Pierre KAMDEM, Matthieu LEE, Université de Poitiers, 2016.

2.2. Un accueil en contexte de pauvreté dans la région de l'Est Cameroun

- 8 En 2010, la région de l'Est-Cameroun concentre près de 58 % de la population réfugiée centrafricaine répartie dans 39 sites [UNHCR, 2011]. Frontalière de la République Centrafricaine, au Gabon, de la Guinée Équatoriale et du Congo Brazzaville, cette région représente 23,1 % du territoire national, avec seulement 4,1 % de la population totale du Cameroun. De l'ordre de 7,1 hab/km², sa très faible densité démographique en fait la région la moins peuplée du pays dont la densité est à près de 41 hab/ km². Sa croissance démographique dépend alors essentiellement d'une importante migration en provenance d'autres régions, et de pays voisins (Tchad, RCA, Congo-Brazzaville, Nigéria). En effet, entre 2005 et 2010, l'effectif des réfugiés y a été multiplié par quatre [HCR, 2011].
- 9 Cette région possède de nombreux atouts. En plus de sa position géographique favorable aux échanges économiques, elle se distingue aussi par ses diverses ressources forestières, fauniques, minières et hydrographiques. De même, son sol est fertile. Son milieu physique et son climat sont propices aux activités agricoles et pastorales. L'élevage est pratiqué dans sa partie nord dans les départements de la Kadey et du Lom-et-Djerem, tandis que les départements de la Boumba-et-Ngoko et du Haut-Nyong restent des zones de grande production agricole (café, cacao, tabac), et surtout d'exploitation forestière. Cependant malgré tous ces atouts, la région de l'Est reste une des régions les plus pauvres du pays.
- 10 Son indice de pauvreté était de 50,4 % en 2007 [UNHCR, 2011]. Son essor économique stagne sous l'effet des pesanteurs socioculturelles, de l'usage de techniques

agropastorales à faible rendement, d'un réseau routier défectueux et insuffisant par rapport à sa superficie. De 83 % pour les garçons et de 74 % pour les filles, le taux de scolarisation était en 2007 en dessous de la moyenne nationale, faisant de cette partie du pays une Zone d'Éducation Prioritaire (ZEP) [UNHCR, 2011]. L'accès aux autres infrastructures de base à l'instar des hôpitaux, reste très limité, et la grande partie de la population vit dans la précarité. C'est pourtant dans ce contexte que les réfugiés Mbororos centrafricains affluent et s'installent depuis 2001. Ils sont appuyés dans leurs efforts d'insertion sociale autant par le gouvernement camerounais que par de multiples organismes internationaux tels que l'UNHCR, le Programme Alimentaire Mondial (PAM), le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF), l'International Relief for Development (IRD) d'une part, et d'autre part, par les organismes nationaux tels que Plan-Cameroun et la Croix Rouge camerounaise. Tous ces acteurs œuvrent entre autres à la scolarisation de cette population, avec une attention particulière portée sur les enfants réfugiés.

2.3. Quelle scolarisation pour les enfants réfugiés au Cameroun ?

- 11 Malgré ses diverses manifestations d'intention³ à reconnaître le droit absolu à l'éducation pour tous, le Cameroun⁴ peine toujours à tenir ses engagements, particulièrement en ce qui concerne l'effectivité de l'éducation des enfants réfugiés. Le pays endure encore les effets des nombreuses crises traversées dans les années 1990 (baisse des cours des matières premières). Ces crises ont considérablement ébranlé son système éducatif. Sur la période de 1990 à 2002, le Document de Stratégie Sectorielle pour l'Éducation pointe une forte restriction des dépenses publiques pour l'éducation, passées de 22 % du budget de l'État en 1990 à 16 % en 2002. Entre 1989 et 2001, les dépenses courantes totales par enfant dans le même secteur, pour la classe d'âge de 6-15 ans, a reculé de 15 % [DSSE-2015, 2006]. Ce qui se traduit sur le terrain par les baisses de salaires des instituteurs, le tarissement des recrutements d'enseignants, le ralentissement du rythme de construction et renouvellement des infrastructures scolaires ainsi que les recours aux communautés locales et particulièrement aux associations des parents d'élèves et d'enseignants (APEE) afin de prendre le relais de l'État. In fine, davantage frappés par les difficultés, les parents sont de plus en plus nombreux à rechigner à scolariser leurs enfants, plus particulièrement ceux des zones rurales, alors que dans le même temps, les nombreux réfugiés affluant dans la région, et bien souvent reconnus comme tels en Afrique sur la base collective du « prima facie » (de prime abord, ou à première vue), sont appelés à jouir de leurs droits, y compris ceux liés à l'éducation de leurs enfants. Déjà en difficulté quant à la réponse à apporter aux besoins de sa population, le Cameroun se trouve dans l'obligation d'investir dans la scolarisation des enfants réfugiés. En 2010, cette population de réfugiés compte 57 434 personnes âgées de moins de 18 ans, sur une population totale de réfugiés s'élevant à un peu plus de 100 000 âmes [CASSRT, 2011]. Face à l'ampleur de la situation, le pays est contraint de faire appel aux organisations internationales qui répondent favorablement au point d'assumer certaines prérogatives ne relevant a priori pas de leurs compétences, à l'instar des constructions d'infrastructures telles qu'écoles et hôpitaux. Reste donc à apprécier le rôle des acteurs publics à travers les services déconcentrés de l'État, à l'instar de l'Inspection d'Arrondissement de l'Éducation de Base de

3. L'IAEB de Mandjou face à la présence d'enfants réfugiés

- 12 Précédemment appelée commune rurale de Bertoua, la localité de Mandjou est devenue commune autonome de Mandjou suivant le Décret n° 2007/115 du 23 avril 2007 portant création d'arrondissements. Elle fait partie des six arrondissements du département du Lom-et-Djerem. Sur le plan territorial, l'arrondissement de Mandjou est limité au nord par celui de Bétaré-Oya, au sud par celui de Batouri, à l'est par celui de Ngoura et à l'ouest par celui de Bertoua-deuxième. Il s'agit d'une unité rurale d'environ 45 000 habitants, d'une superficie d'environ 8 500 km². Elle se structure en vingt-sept localités et trois quartiers (Bindia, Mandjou I et Mandjou II). C'est un espace carrefour, bénéficiant d'une position géographique favorable pour les échanges économiques. Son milieu physique est propice au développement d'activités agricoles. Dans cette commune, les localités telles que Mandjou, Bazzama, Letta et Boulembé qui concentrent la plus grande partie de la population, sont aussi celles où on retrouve le plus grand nombre de réfugiés tantôt installés dans des groupements avec les autochtones et affichant ainsi une probante intégration spatiale, tantôt à proximité de ceux-ci sous forme d'une cohabitation pacifique [Damne, 1999].

3.1. Une implantation des populations réfugiées dans un milieu riche en opportunités

- 13 Depuis son indépendance en 1960, la République Centrafricaine connaît une instabilité institutionnelle chronique entretenant une insécurité quasi permanente, à l'origine des flots de demandeurs d'asile vers la frontière avec le Cameroun. Cette pression est accentuée par les exactions de coupeurs de routes prenant particulièrement pour cibles les éleveurs Mbororos. Enregistrée dès 2001, la présence des premiers de ces réfugiés a été au départ confondue à un nomadisme accentué [Seignobos, 2008], rapidement remis en cause par le HCR dès 2005.

Tableau 1. Évolution des effectifs des réfugiés dans les régions de l'Adamaoua et de l'Est Cameroun

Période	Décembre 2006	Octobre 2007	Novembre 2008	Novembre 2009
Effectifs des réfugiés centrafricains (Adamaoua et Est)	20 423	45 192	62 664	80 884

Source : Données Rapport Août 2010, UNHCR(2011).

- 14 Dans l'ensemble, ces réfugiés ont été bien accueillis par les autochtones qui leur ont octroyé des terres pour leur installation, par ailleurs facilitée par les similitudes ethniques et culturelles qu'ils partagent. En effet, ces deux communautés sont constituées de la même majorité que sont les Mbororos. Les Gbayas constituent le second groupe dans les deux communautés. Ces affinités se développent aussi dans la diversification récente des activités auxquelles les réfugiés s'adonnent désormais. Cette diversification est

confirmée par le rapport d'évaluation conjointe approfondie de la sécurité alimentaire et de l'autosuffisance des réfugiés centrafricains dans les régions de l'Adamaoua et de l'Est du Cameroun, effectué par l'UNHCR et ses partenaires en 2010, estimant leur rémunération moyenne équivalente au SMIC camerounais, soit 29 777 FCFA (environ 45 euros). En outre, ce rapport indique une forte insécurité alimentaire des réfugiés, avec des ménages généralement tenus par des hommes âgés entre 40 et 54 ans. C'est dans ce contexte qu'évolue l'IAEB de Mandjou créée en 2007 en pleine crise d'afflux de réfugiés.

3.2. L'IAEB de Mandjou, une institution récente déjà sous emprise du fait migratoire

- 15 La création de l'arrondissement de Mandjou s'inscrit dans le processus de déconcentration en vigueur au Cameroun. Elle s'est accompagnée de la création de plusieurs structures publiques parmi lesquelles l'Inspection d'Arrondissement de l'Éducation de Base (IAEB) de Mandjou [Service du Premier Ministre, 2002]. Troisième niveau de déconcentration du Ministère de l'Éducation de Base (MINEDUB), elle est en contact direct avec les établissements scolaires. Elle est placée sous l'autorité d'un Inspecteur d'Arrondissement animant la coordination de l'éducation de base dans son territoire de compétence. Il est assisté de quatre chefs de bureau s'occupant successivement des affaires pédagogiques et examens, des affaires générales, de l'orientation-conseil et statistiques, et enfin de la santé et des activités post et périscolaires.
- 16 Trois traits majeurs ressortent de la démarche adoptée par l'IAEB face à la présence des réfugiés, à savoir un désintéressement de son personnel en ce qui concerne la question des réfugiés, une incidence notoire sur la production des statistiques scolaires et un impact réel de la situation d'exil sur le fonctionnement de l'IAEB. En effet, dans les différents bureaux de l'IAEB, il ressort un très faible engouement pour l'insertion des enfants réfugiés dans les établissements, les différents responsables ne s'estimant pas concernés par la question des réfugiés qu'ils considèrent spécifiquement dévolue aux chefs d'établissements scolaires. Cependant, au niveau du bureau de l'orientation-conseil et des statistiques, il s'avère que la présence des réfugiés a apporté des changements dans la production des statistiques. En effet, depuis l'année 2009/2010, les statistiques aux effectifs désagrégés prenant en compte les performances par niveau des élèves réfugiés sont extraites de l'ensemble, et figurent dans les rapports de l'IAEB. Toutefois, il convient de noter le caractère marchand de ces productions ciblant alors les courtiers de l'humanitaire et du développement, au regard de leur forte orientation quantitative semblant davantage moins servir à l'intégration des réfugiés dans les écoles qu'à susciter la contribution matérielle des Organisations Non Gouvernementales (ONG) aux établissements scolaires. Ce qui confirme une influence considérable de la présence des réfugiés sur le système scolaire, et par conséquent, sur le fonctionnement de l'IAEB.

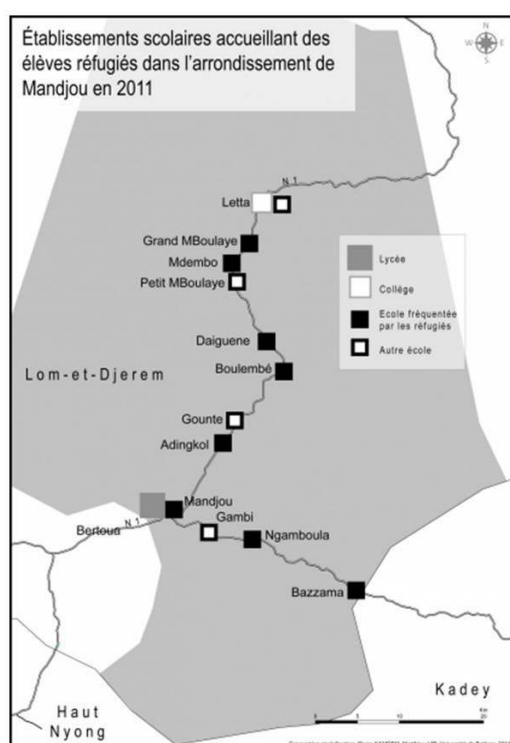
3.3. La scolarisation d'enfants réfugiés : quelle influence sur le système scolaire de Mandjou ?

- 17 Durant l'année académique 2011/2012, l'IAEB s'est chargée de 23 écoles primaires pour un effectif total de 7 131 élèves. Onze de ces établissements comptent alors un total de 859 élèves réfugiés (Rapport IAEB 2011/2012). Les effets de leur présence dans les

établissements apparaissent à travers l'évolution de leurs effectifs, de celui du personnel d'encadrement et les changements infrastructurels dans la localité.

- 18 De 2005 à 2011, les effectifs d'élèves de la commune de Mandjou ont doublé, passant de 3 140 à 7 131, grâce à l'augmentation du nombre d'élèves autochtones autant qu'à la scolarisation d'enfants réfugiés. De 2007 à 2010, l'augmentation des effectifs concerne particulièrement les établissements accueillant des réfugiés dont le nombre progresse avec le nombre total d'élèves de ces établissements d'accueil.
- 19 De même, la présence d'enfants réfugiés dans les établissements varie selon les localités et les niveaux. Selon les registres de l'IAEB pour l'année académique 2010-2011, les élèves réfugiés représentaient 75 % d'élèves inscrits au Cours Préparatoire (CP) à Boulembé, 61 % à Grand-Mboulaye, 49 % à Ngamboula, 7 % à Mandjou I et seulement 4 % à Adingkol.

Carte 2. Établissements scolaires accueillant les réfugiés dans l'arrondissement de Mandjou en 2011



- 20 Conception et réalisation : Pierre KAMDEM, Matthieu LEE, Université de Poitiers, 2016.
- 21 Concernant les ressources humaines d'encadrement, il est difficile d'établir une corrélation entre l'évolution des effectifs d'enseignants dans les établissements et ceux d'élèves réfugiés. En effet, de 2007 à 2010, le nombre d'enseignants est passé de 70 à 80 puis 92 avant de descendre à 83 en 2011. Toutefois, il semble que la présence d'enfants réfugiés ait eu une incidence sur cette fluctuation, dans la mesure où les recrutements de certains enseignants résultent des demandes des ONG prenant bien souvent en charge leurs traitements salariaux. Par contre, une conséquence directe de la présence d'enfants réfugiés dans le système scolaire de Mandjou est la multiplication de partenaires en charge du secteur de l'éducation. Ainsi, à côté des opérateurs publics classiques du secteur de l'éducation de base (commune, service de santé et autres) se sont ajoutés l'UNHCR et ses multiples partenaires tels que la Fédération Internationale de la Croix

Rouge et du Croissant Rouge (FICR), Première Urgence, African Humanitarian Association (AHA), l'International Relief for Development (IRD). Des ONG nationales et locales telles que Plan-Cameroun, Respect-Cameroun ou encore CANADEL se greffent à ce partenariat avec l'UNHCR,

- 22 Tous ces organismes interviennent de manière substantielle dans la production et l'amélioration des infrastructures scolaires de Mandjou, confirmant ainsi l'importance du rôle joué par la présence d'élèves réfugiés. La carte scolaire de cette localité révèle que 64 % des écoles primaires et maternelles ont été créées et ouvertes entre 2002 et 2010, 81 % d'entre eux s'implantant dans des localités accueillant des populations réfugiées dont l'accroissement des effectifs de scolarisables impose alors leur réalisation. Ce qui explique la forte implication de l'UNHCR et ses partenaires dans la construction des salles de classe dans ces établissements. En outre, ces organismes produisent des commodités telles que les toilettes et les forages et distribuent certaines fournitures et équipements tels que les balais, les seaux, et les tables bancs. De même, ils organisent des séminaires et campagnes de sensibilisation dans ces établissements. C'est pourquoi, dans la plupart des cas, les écoles accueillant des élèves réfugiés se démarquent par l'amélioration de leurs infrastructures et équipements.
- 23 Ainsi, la présence des réfugiés a des répercussions indéniables sur le système scolaire, tant en termes d'effectifs qu'en termes de production conséquente de biens et autres améliorations dans les écoles concernées. Cependant, face à cette situation, l'IAEB semble ne pas avoir suffisamment pris du temps pour développer des stratégies afin d'intégrer les enfants réfugiés dans le système scolaire local.

Photo 1. Équipements en eau et salle de classe aux couleurs et logos du donateur, l'UNHCR



Clichés : Magnikeu, 2011.

4. La réalité locale de la scolarisation d'enfants réfugiés à Mandjou

- 24 Dans la plupart des pays en développement, la scolarisation d'enfants réfugiés s'effectue généralement soit dans des écoles créées à l'intérieur des camps réservés à leur accueil, soit dans des structures déjà existantes [Agier, 2008, 2014 ; Chelpi-den Hamer, 2010]. Dans ce dernier cas, des ressources sont essentiellement fournies à ces structures d'accueil par l'UNHCR afin de leur permettre une meilleure insertion d'élèves réfugiés. Ce deuxième scénario est celui qui se vit dans la commune de Mandjou. Or, dans un tel contexte, la

difficulté d'appréhender l'effectivité de la scolarisation d'enfants réfugiés impose une approche comparative avec la population autochtone afin de mettre en exergue les différentes spécificités.

4.1. Caractéristiques de la scolarisation d'enfants réfugiés dans la commune de Mandjou

- 25 Les particularités de la scolarisation d'enfants réfugiés dans la commune de Mandjou se résument en trois points majeurs, à savoir une préférence pour les écoles publiques, un accès à l'école facilité par l'intervention des ONG et enfin un accès tardif à l'école avec concentration aux niveaux inférieurs.

Une préférence pour les écoles publiques

- 26 Dans l'arrondissement de Mandjou, les registres de l'IAEB font apparaître une scolarisation de 97 % d'enfants dans les établissements publics de la localité. Ils indiquent aussi que 2 % sont scolarisés à Bertoua, capitale de la région, et seulement 1 % se retrouvent dans les écoles privées. Dans cette même optique, ces localités accueillent 98 % d'élèves réfugiés dans les écoles publiques et 2 % dans les écoles privées. Ceci s'explique par le fait que cette commune compte un grand nombre d'écoles publiques par rapport aux écoles privées (26 établissements publics contre 4 établissements privés). De même, les ONG en charge des réfugiés traitent essentiellement avec les écoles publiques, orientant ainsi la scolarisation de cette population vers le secteur public, bien souvent dès la procédure d'inscription dont leurs agents ont bien souvent la charge. Ce qui rappelle l'expérience ivoirienne des Zones d'Accueil de Réfugiés (ZAR) de la fin des années 1990 et du début des années 2000 qui, au plus fort des multiples troubles au Libéria et des attermoissements du HCR quant au choix du système de scolarisation des multiples vagues de réfugiés libériens [Kuhlman, 2002 ; Chelpi-den Hamer, 2010], a finalement privilégié la promotion d'une intégration des réfugiés dans le système scolaire dominant en pays d'accueil, dès lors que certaines convergences telles que la langue de l'enseignement et le système de certification s'y prêtent, comme dans le cas de notre localité d'étude.

Un accès à l'école facilité par l'intervention des ONG

- 27 L'accès d'enfants réfugiés aux écoles de la localité est fortement facilité par l'intervention des ONG qui, généralement, prennent en charge les frais d'assurance scolaire (100 FCFA/enfant) et les frais liés à l'APEE⁵ (fixés pour l'année 2009/2010 à 2500 FCFA/enfant). Ce qui explique qu'une très forte majorité de parents réfugiés affirment ne rencontrer aucune difficulté à faire inscrire leurs enfants. Cependant, on se rend tout de même compte que, paradoxalement, les parents autochtones rencontrent encore plus de difficultés pour l'accès de leurs progénitures à l'école que les parents réfugiés. Les obstacles évoqués sont surtout d'ordre financier pour nos deux catégories de parents. Mais certains évoquent aussi l'absence d'actes de naissance.

Un accès tardif des enfants réfugiés dans les écoles et une concentration au niveau I (SIL et CP)

- 28 Au Cameroun l'âge légal d'entrée à l'école primaire est de 6 ans. Dans l'arrondissement de Mandjou, une bonne frange d'enfants y accède à partir de 7 ans, selon les données statistiques de l'IAEB. C'est le cas pour 33 % d'élèves autochtones et 26 % d'élèves réfugiés. En outre, l'analyse des chiffres obtenus nous indique que 13 % d'enfants réfugiés inscrits à la SIL (première année du primaire) ont 8 ans, 16 % ont 10 ans et 8 % ont 12 ans. Ces entrées tardives relèvent davantage moins des redoublements que de la faible volonté des parents à scolariser régulièrement leurs progénitures.
- 29 En effet, les parents d'enfants réfugiés scolarisés redoutent bien souvent les accidents de circulation et soutiennent qu'à 6 ans « l'enfant est encore très petit pour aller à l'école ». De même, la scolarisation des enfants n'est pas toujours leur priorité, compte tenu de la perturbation des pratiques et cursus scolaires antérieurs à la migration [Centre for Applied Social Sciences Research & Training-CASSRT, 2011].
- 30 Une autre particularité dans la scolarisation d'enfants réfugiés réside dans leur concentration au niveau I du cycle primaire constitué de la Section d'Initiation à la Lecture (SIL) et du Cours Préparatoire (CP). En effet, la moitié des élèves autochtones se retrouve au niveau I contre près de quatre élèves réfugiés sur cinq, ceci dans un contexte de scolarisation loin d'être facile.

4.2. Difficultés rencontrées par l'IAEB dans la scolarisation des enfants à Mandjou

- 31 Au vu de ces caractéristiques, les difficultés rencontrées par l'IAEB dans la scolarisation d'enfants réfugiés sont de trois ordres, à savoir une importante sous-scolarisation, des effectifs pléthoriques par classe et enfin, une déperdition accrue d'enfants réfugiés dans le parcours scolaire.

Une sous-scolarisation d'enfants réfugiés

- 32 La faible scolarisation d'enfants réfugiés dans la commune de Mandjou est en résonance avec la situation ambiante dans cette région où le taux de scolarisation estimé à 61,4 % [CASSRT, 2011], est parmi les plus bas du pays. La commune de Mandjou affiche un taux de scolarisation de l'ordre de 58 %. Selon les rapports d'activités 2011 de l'IAEB, le ratio spécifique de fréquentation des établissements scolaires était de 40 % pour les filles et 60 % pour les garçons. En outre, la moitié de l'effectif des filles réfugiées de notre échantillon n'est pas scolarisée, contre seulement une fille autochtone sur cinq. Pour les garçons cet écart est moins considérable mais reste tout de même significatif.
- 33 Dans les localités de Mandjou et Boulembé, la fréquentation des établissements scolaires est très importante. Pour les enfants autochtones, la fréquentation est nettement plus élevée à Mandjou qu'à Boulembé. Cet état de fait s'explique entre autres par le statut de chef-lieu d'arrondissement dévolu à Mandjou ainsi que par sa forte proximité géographique à la capitale départementale et régionale qu'est Bertoua dont elle n'est qu'à 5 km de distance. Toutefois, ce constat n'est pas valable en ce qui concerne les populations réfugiées qui, a contrario, ne sont qu'un peu plus de la moitié d'entre eux à avoir au moins une fois été scolarisées à Mandjou, et davantage moins à Boulembé. Cette

réalité valide le fait que la scolarisation serait étroitement liée au degré d'intégration des individus dans leur localité. En réalité, dans la localité de Mandjou, une bonne partie des réfugiés est installée en périphérie (quartier de Bindia), renforçant leurs craintes exprimées par un parent dans les propos suivants : « nous sommes en brousse, et on a peur d'envoyer nos enfants à l'école, car ils peuvent être surpris par ce qu'ils vont voir là-bas ». Les réfugiés semblent alors reproduire ici le style de vie qu'ils avaient dans leur pays d'origine.

- 34 De même, l'intégration pour les réfugiés semble plus difficile dans la localité de Mandjou qu'à Boulembé. En effet, Mandjou affiche une plus forte diversité ethnique. À Boulembé, la population est essentiellement composée par ordre d'importance, de Mbororos, Kakas, Gbayas et Haoussas. À Mandjou, les Kaka sont les moins représentés et la population y est nettement plus diversifiée avec d'autres groupes ethniques tels que les Bamilékés, les Bimos et les Bétis. Un autre constat non négligeable, susceptible de peser sur ce différentiel, est l'implication de certains parents d'enfants réfugiés au sein de l'Association des Parents d'Elèves et d'Enseignant (APEE), plus importante à Boulembé qu'à Mandjou. Certains de ces parents occupent parfois des fonctions au sein du bureau de l'association. Par ailleurs, d'autres critères rentrent en ligne de compte pour expliquer cette sous-scolarisation, comme des pesanteurs liées aux us et coutumes des populations concernées, la pauvreté de ces parents, les maladies et les nombreux échecs scolaires souvent imputables à la surcharge des salles de classe.

Des effectifs pléthoriques par classe

- 35 Paradoxalement à la situation précédemment décrite, les élèves réfugiés ont contribué à l'augmentation des effectifs dans les écoles de la commune. Durant l'année 2010/2011, les deux salles de classe de la SIL de l'école publique de Mandjou I ont enregistré 474 élèves dont 94 réfugiés. À l'école publique de Mandjou II, ce chiffre pour les deux salles de SIL, est de 492 pour une capacité de 360 places assises avec 59 élèves réfugiés. Cette situation s'explique par l'insuffisance des infrastructures et du personnel enseignant. Certains enfants suivent les enseignements assis à même le sol. Il s'en suit un encadrement très difficile, voire approximatif, de la part des enseignants, et par conséquent, une très forte probabilité d'abandon par certains enfants en difficulté d'apprentissage.

Photo 2. Une salle de classe pléthorique de l'École Publique de Mandjou I



<

Un élève de la « SIL B » obligé d'enjamber ses camarades pour rejoindre sa place.

Cliché : Magnikeu, 2011.

Une déperdition accrue d'enfants réfugiés

- 36 S'il est vrai qu'en général les effectifs d'élèves décroissent avec l'évolution en niveau, il n'en demeure pas moins que, pour le cas d'élèves réfugiés, ils diminuent considérablement dès le CP pour tendre à disparaître à partir du niveau III (CM1 et CM2). Pourtant, dans son rapport de fin d'année 2009/2010, l'ancienne inspectrice évoquait une « bonne performance » des réfugiés, en se référant à leur taux spécifique de réussite de l'ordre de 73,4 %, légèrement supérieur au taux général de réussite s'élevant à 72.94 %. De même, dans les quatre écoles publiques de nos deux localités, la majorité des instituteurs reconnaissent une performance scolaire équivalente entre réfugiés et autochtones. Toutefois, l'évolution des effectifs par niveau, par classe et par sexe de 2008 à 2011 montre que, même si des améliorations sont perceptibles au fil des ans, la déperdition reste forte chez les réfugiés. Cette déperdition est particulièrement due à l'extrême pauvreté de leurs parents qui préfèrent cautionner l'abandon de l'école à partir d'un certain âge, au profit d'activités lucratives pour les garçons ou du mariage et des travaux domestiques pour les filles. In fine, plusieurs éléments expliquent les difficultés rencontrées par l'IAEB dans le cadre de la scolarisation d'enfants réfugiés.

4.3. L'enceinte des établissements en tant qu'espace propice à l'émergence de problèmes de scolarisation d'enfants réfugiés

- 37 Dans l'ensemble, les problèmes liés à la scolarisation d'enfants réfugiés relèvent de causes d'ordre structurel, organisationnel et sociodémographique, caractérisant l'enceinte de l'établissement scolaire.

Des conditions de scolarisation contraignantes pour les enfants réfugiés

- 38 Fréquenter régulièrement les écoles pour les enfants réfugiés peut parfois constituer une véritable épreuve. En effet, notre enquête nous révèle qu'aucun enfant réfugié ne possède de livre au programme. La situation est moins critique en ce qui concerne les cahiers, crayons et ardoises car presque tous les parents les procurent à leurs enfants. Ce qui n'est pas toujours le cas en ce qui concerne l'uniforme scolaire puisque deux-tiers des parents interrogés affirment que leur enfant n'en possède pas. Et parmi ceux qui en possèdent, une grande majorité de ces parents affirment acquérir cet uniforme par leurs propres moyens contre une courte minorité seulement dépendant des dons. Par ailleurs, selon le CASSRT (2011), les écarts en termes de possession de fournitures scolaires sont favorables aux garçons réfugiés. Or, il est important de signaler que les fournitures scolaires peuvent être des facteurs incitatifs à l'assiduité des enfants. De même, le président de l'APEE de l'École Publique de Mandjou I précise que l'uniforme aide à maintenir les élèves dans l'enceinte des établissements en permettant de les reconnaître facilement. Les difficiles conditions socioéconomiques des parents réfugiés amènent également leurs enfants à se rendre souvent à l'école en situation de sous-alimentation, autre source de difficulté dans leur scolarisation.
- 39 Pour ce qui est de la pédagogie, les enquêtes effectuées par le CASSRT (2011) pointent des difficultés d'adaptation au système éducatif en vigueur, tant en ce qui concerne la langue et le rythme scolaire qu'en ce qui concerne le contenu des enseignements proposés. Ces éléments sont aussi susceptibles de nourrir une situation d'insécurité dans l'espace scolaire pour ces élèves réfugiés ne s'exprimant uniquement qu'en langue maternelle une fois rentrés de l'école.
- 40 En outre, un problème non négligeable est celui des frustrations parfois subies par ces élèves dans les établissements scolaires. Malgré la forte proportion d'enseignants qualifiant les relations réfugiés-autochtones de bonnes, certains les considèrent mauvaises, voire conflictuelles, confirmant ainsi cet état de fait bien souvent traduit sous forme de honte à affirmer leur appartenance à la catégorie d'exilés, selon un agent sociocommunitaire de la Fédération Internationale de la Croix Rouge (FICR). C'est aussi ce qu'illustre le témoignage d'une enseignante d'une école publique de la place, faisant état de ce qu'une élève a eu à détruire un cadeau reçu en salle de classe parce qu'elle a été appelée « réfugiée ». Ainsi, pour certains enfants, l'appellation « réfugié » peut être perçue comme dénigrante, voire offusquante, et par conséquent, source de frustrations diverses [Pestre, 2014].

Un corps enseignant peu averti de la question d'enfants réfugiés

- 41 Compétences, motivation et perspicacité sont autant de qualités requises aux enseignants pour mieux accompagner les apprenants [ARC, 2001]. Par ailleurs leur travail dépend

aussi des ressources mises à leur disposition. À ce propos, il ressort des registres de l'AIEB une très forte féminisation du corps enseignant. Les femmes y représentent 83 % des effectifs au statut de mariées sous régime monogamiques pour la moitié d'entre-elles contre 28 % au statut de célibataires. Ces femmes proviennent majoritairement des autres régions du pays. L'est n'en procure que le tiers de ces effectifs globaux. Il s'agit essentiellement d'instituteurs contractuels et contractualisés résidant pour une importante frange à Bertoua. Lors de notre enquête de terrain, nous avons enregistré un seul enseignant pris en charge intégralement par les parents d'élèves. Le manque d'infrastructures et les effectifs pléthoriques constituent les principaux freins à leur efficacité. Ce qui génère une absence de suivi méticuleux des apprenants, plus particulièrement des réfugiés dont le tiers des enseignants rencontrés ignorent la provenance, pendant qu'un peu moins de la moitié d'entre eux ignorent s'ils participent ou pas aux activités culturelles. À ceci, s'ajoute une carence de formation spécifique à la scolarisation des réfugiés dont presque tous les enseignants déclarent en éprouver le besoin.

L'école : une notion nouvelle pour les parents réfugiés

- 42 Anciens bergers pour la quasi-totalité de cette population cible vivant préalablement en brousse, ces réfugiés ne scolarisaient déjà pas leurs enfants avant leur installation au Cameroun. Il s'agit alors d'un fait nouveau pour une écrasante majorité d'entre eux, ployant sous le poids d'une pauvreté aigüe et d'un analphabétisme chronique renforçant la non-scolarisation de leurs enfants. Par conséquent, peu de ces parents déclarent que leurs enfants révisent leurs leçons de retour de l'école.
- 43 Ces parents militent très peu dans les associations au sein de l'établissement. Beaucoup d'entre eux disent ne pas connaître l'APEE, et presque tous affirment de même pour l'AME⁶ qui n'est déjà pas du tout connue des parents autochtones. Concernant l'APEE, ces parents indiquent ne participer à aucune réunion. L'écoute est le seul motif évoqué par ceux qui y vont, alors que les problèmes de temps, de maladie et bien souvent de manque d'intérêt, animent ceux qui s'y abstiennent.
- 44 À ce propos, ce n'est qu'à Boulembé qu'on enregistre la présence de deux parents réfugiés dans les bureaux d'APEE et AME. Toutefois, l'impression de peu de considération de leur rôle dans ces bureaux, les conduit au relâchement dans le travail, voire à une passivité posant le problème d'une véritable implication de ces réfugiés dans ces structures. Ce sentiment de découragement face à la scolarisation de leurs enfants se repère aussi, disent-ils, dans le fait que plusieurs dons à leur destination ne leur parviennent pas toujours.
- 45 En somme, face à la scolarisation d'enfants réfugiés, l'IAEB rencontre des difficultés liées à la spécificité des problèmes posés par cette catégorie d'élèves requérant une attention spécifique, d'où l'importance d'une analyse approfondie afin d'y remédier.

5. Discussion

- 46 Selon l'ARC (2001), « si on refuse l'éducation aux Êtres humains, ils n'en mourront pas. Mais, si les enfants et les adolescents passent des années au sein d'une population de réfugiés sans recevoir d'éducation, cette population aura à faire face à une grave crise » Ainsi, les conséquences de l'insuffisante insertion d'enfants réfugiés dans le système

scolaire de la commune de Mandjou sont préjudiciables et le seront davantage pour la communauté toute entière si rien n'est fait. Il est reconnu de manière générale que l'éducation permet de satisfaire les besoins psychosociaux des enfants déplacés et traumatisés, tout en favorisant leur développement futur [Pestre, 2014] De même, les enjeux de leur éducation vont aussi au-delà du cadre des établissements scolaires ou de l'enfant réfugié, pour s'étendre à l'ensemble de l'arrondissement. En effet, en tant que véritable mécanisme d'intégration des populations réfugiées, la scolarisation prévient aussi des multiples déviances, et la façon dont elle est gérée génère des répercussions sur la scolarisation d'enfants autochtones, à l'instar de la production et de l'amélioration des biens et services dans les établissements d'accueil de réfugiés, ainsi qu'une augmentation des effectifs.

- 47 N'ayant pas promptement réagi face à la présence d'enfants réfugiés, l'IAEB de Mandjou se trouve confrontée à des difficultés. S'il est vrai que les enfants réfugiés ont quasiment les mêmes problèmes que les enfants autochtones dans la commune, il n'en demeure pas moins que des spécificités à cette catégorie sont manifestes. Ainsi, plus d'une décennie après leur arrivée à Mandjou, et malgré de nombreux atouts tels que la proximité ethnique, la disponibilité en espace, l'insertion et l'intégration de ces populations peinent à se faire, particulièrement dans le secteur éducatif. Cette difficile insertion dans le système éducatif de l'arrondissement se mesure à travers les taux élevés de non-scolarisation et de déperdition enregistrés au sein de cette catégorie de population. Les raisons de ce déficit d'intégration sont d'ordre structurel, organisationnel et sociodémographique.
- 48 Il est ainsi clair que les réfugiés font partie de cette catégorie de personnes pour lesquelles « lorsque leurs droits ne sont pas explicitement refusés, la question se pose de leurs conditions d'effectivité » [Cambrézy et al, 2008], et ceci plus spécifiquement encore en Afrique. C'est alors, conscient de cette évidence et de ses différents enjeux, que de nombreux acteurs étatiques et non étatiques sont mobilisés dans cette commune pour l'effectivité d'une scolarisation des enfants. Cependant, les besoins dans le domaine de l'éducation, notamment en termes d'infrastructures, d'équipements ou encore de personnels qualifiés, y sont loin d'être comblés. Par conséquent, les résultats escomptés, au regard des efforts consentis en vue de la scolarisation d'enfants réfugiés, restent très mitigés. En outre, lors d'une rencontre entre les représentants de l'UNHCR, de la FICR et ceux de la Délégation Départementale de l'Éducation de Base du Lom et Djerem⁷, il a été admis que « l'UNHCR et la Croix Rouge investissent dans le secteur éducatif, mais l'impact de leur action n'est pas très visible » Par ailleurs, un rapport de l'UNHCR (2010) précise que « des projets gouvernementaux existent aussi, mais leur implication dans la gestion des réfugiés reste à développer. Leur intégration dans le dispositif d'appui à la résilience des réfugiés pourrait être capitale ». Ce manque d'implication est perçu dans ce rapport comme une menace pour l'insertion des réfugiés dans leurs territoires d'installation.
- 49 L'IAEB de Mandjou est ainsi contraint d'agir quelles que soient les ressources financières, humaines ou matérielles dont elle dispose. Il lui est indispensable de s'inspirer du fait qu'initialement portées vers des opérations d'urgence, les organisations en charge de la protection des réfugiés à Mandjou s'inscrivent de plus en plus dans des projets de développement. Par conséquent, à l'avant-garde de l'éducation dans la commune de Mandjou, l'IAEB dispose de réponses adéquates pouvant faciliter l'intégration d'enfants réfugiés dans le système scolaire. À cet effet, elle peut développer des mécanismes dans ses différents bureaux afin de susciter et stimuler cette intégration attendue. En plus, la

multitude de parties prenantes participant à l'éducation dans la commune de Mandjou peut être un atout supplémentaire susceptible d'impacter les autres secteurs d'activité en lien avec l'insertion et l'intégration locale tels que l'agriculture et la santé, d'où l'importance d'un travail en synergie. Ainsi, paraît-il logique et indispensable de s'interroger sur les stratégies que peuvent développer les autres parties prenantes en vue d'accompagner l'IAEB de Mandjou dans une dynamique d'intégration de cette catégorie d'enfants vulnérables dans les établissements scolaires de cette zone toujours en proie aux instabilités chroniques en pays de départ de ces réfugiés qu'est la République Centrafricaine.

Conclusion

- 50 La question de la scolarisation a ainsi permis de mettre en exergue la vulnérabilité de la catégorie d'enfants réfugiés, doublement handicapée tant du point de vue social au regard des caractéristiques rurales et nomades de leurs parents que du point de vue spatial à différentes échelles, la marginalité restant alors le facteur principal. C'est ce que traduit l'espace d'accueil de ces réfugiés tant à l'échelle locale, nationale que globale. L'échelle locale de première arrivée compose généralement avec une précarité bien souvent en lien avec une structuration nationale faite de marginalité [Lassally-Jacob, 2001] comme c'est ici le cas de la région de l'Est-Cameroun. Cette échelle nationale reste en résonance avec l'échelle globale [Doraï, 2013, Maertens, 2012].
- 51 À ces deux dernières échelles, la scolarisation offre ainsi à saisir la vulnérabilité accrue de cette catégorie non seulement en lien avec la faiblesse des pratiques administratives en cours dans les principaux pays de premier accueil où l'asile est bien souvent réduit au « service minimum » [Cambrézy, 2008, Legoux, 2008], mais aussi dans une nécessité de questionner les gros écarts au respect du principe des Droits de l'Homme (en particulier en Afrique confrontée au défi de la gouvernance), et plus singulièrement ceux de l'enfant migrant face à l'éducation en contexte de restriction généralisée des mouvements migratoires dans leur ensemble, et de l'endiguement des flux de réfugiés tel que le démontrent les diverses crises récentes. Se dessine aussi en toile de fond à différentes échelles, la question des inégalités croissantes, autant en termes de développement qu'en termes de répartition des richesses, ferments de la vulnérabilité de certaines franges de populations, particulièrement les plus fragiles à l'instar des enfants.

BIBLIOGRAPHIE

Action for the Rights of Children (ARC) (2001), *Questions Fondamentales Education*, Édition David Nosworthy.

AGIER M. (2008), *Gérer les indésirables : des camps de réfugiés au gouvernement humanitaire*, Paris, Flammarion, 349 p.

AGIER M. (2014), *Un monde de camps*, Paris, La Découverte, 422 p.

- APRIL S., DUFOIX S. (2009), *Les mots de l'immigration*, Paris, Belin éditions.
- CAMBREZY L., LAACHER S., LASSAILLY-JACOB V et LEGOUX L. (2008), « Enjeux des déplacements de population » in L. Cambrézy et al. (dir.), *L'asile au Sud*, Paris, La Dispute, pp. 209-217
- CASSRT (2011), *Rapport d'évaluation des besoins nutritionnels et éducationnels des enfants réfugiés dans les régions de l'Adamaoua et de l'Est Cameroun*
- CHELPI-DEN HAMER M. (2010) « Écoles de réfugiés ou intégration dans les écoles locales ? Le parcours des réfugiés libériens en Côte d'Ivoire (1992-2007) », *Autrepart*, 2/2010 (n° 54), p. 43-63, URL : www.cairn.info/revue-autrepart-2010-2-page-43.htm, consulté le 15-05-2016.
- DAMME W. V. (1999), « Les réfugiés du Liberia et de Sierra Leone en Guinée forestière (1990-1996) » in V. Lassailly-Jacob, J.Y. Marchal, A. Quesnel (dir.), *Déplacés et réfugiés La mobilité sous contrainte*, Paris, IRD éditions, pp. 343-381
- Service du premier ministre (2002), Décret n° 2002/004 du 4 Janvier 2002 portant organisation du Ministère de l'Éducation Nationale au Cameroun. URL, <http://www.spm.gov.cm/fr/documentation/textes-legislatifs-et-reglementaires/article/decret-n-2002004-du-4-janvier-2002-portant-organisation-du-ministre-de-leducation-nationale.html>. Consulté le 19 octobre 2011.
- DSSE, *Document de Stratégie Sectorielle de l'Education*, Cameroun www.poledakar.org. IAEB de Mandjou, Rapports de fin d'année 2005 – 2011.
- KUHLMAN T. (2002), « Responding to protracted refugee situations : A case study of Liberian refugees in Cote d'Ivoire », *UNHCR, Evaluation and Policy Analysis Unit*.
- LASSAILLY-JACOB V. (2001), « Des réfugiés mozambicains sur les terres des zambiens. Le cas du site agricole d'Ukwimi 1987-1994 », in L. Cambrézy, V. Lassailly-Jacob (dir.), *Populations réfugiées. De l'exil au retour*, Paris, IRD éditions, pp. 269-299
- MIMCHE H., MELI V., KOM D., FOMEKON F. (2006), Le droit à l'éducation : quelles effectivités pour les réfugiés au Cameroun, in *Colloque International : Éducation, Violences, Conflits et Perspectives de Paix en Afrique*, Consulté le 17 juillet 2011. URL : www.rocare.org/Annexes_Colloque_ROCARE_FASAF.pdf.
- PESTRE, E. 2014. *La vie psychique des réfugiés*, Paris, Payot.
- PNUD (2011), *Rapport sur le développement humain*
- PSN 2010-2015 (Plan Stratégique National de lutte contre le VIH, le SIDA et les IST, 2010 – 2015), 2010. *Mobilisation pour une génération sans SIDA*, Yaoundé, Décembre 2010. URL, www.circb.com/doc/PSN%202011-2015.pdf
- SEIGNOBOS C. (2008), *La question mbororo. Réfugiés de la RCA au Cameroun*, Yaoundé/Paris, IRD éditions.
- UNHCR (2011), Appel global 2011 du HCR – actualisation, URL : www.unhcr.fr/4b5080589.html consulté le 25 juin 2013.

NOTES

1. Convention des Nations Unies de 1951 ; le Protocole de New-York de 1967 ; Convention de l'Union Africaine de 1969.
2. Refugees Act des USA, Loi camerounaise n°2005/006 du 27 juillet 2005

3. Déclaration Universelle des Droits de l'Homme en son article 26, (alinéa 1) ; Convention relative aux Droits des Enfants en son article 28 ; Convention de Genève du 28 juillet 1951 portant statut des Réfugiés, stipule en son article 22 ; Déclaration d'engagement de la Conférence Mondiale pour l'Éducation pour Tous, réunie à Jomtien en Thaïlande ; Forum Mondial de l'Éducation tenu à Dakar (2000)

4. Loi n°2005/006 du 27 juillet 2005 portant statut des réfugiés au Cameroun en son article 9 ; Document de Stratégie Sectorielle de l'Éducation - Horizon 2015 (DSSE - 2015) ciblant les populations vulnérables à l'instar des réfugiés.

5. APEE=Association des Parents d'Elèves et Enseignants

6. L'AME est l'Association des Mères d'Enfants qu'on retrouve dans certaines régions du Cameroun (Adamaoua, Est, Extrême-Nord et Nord), en raison de pesanteurs socioculturelles. Elle vise à impliquer les mères dans le suivi de la scolarisation de leurs enfants et milite pour l'éducation de la jeune fille.

7. Rapport de la rencontre du 22 juillet 2010 entre les représentants du HCR et de la Délégation Départementale de l'Éducation de Base du Lom et Djerem

RÉSUMÉS

Face aux afflux massifs de réfugiés en provenance de la République Centrafricaine dans la seconde moitié des années 2000, les services publics camerounais ont dû se réorganiser. Le secteur de l'éducation a connu la création de nouvelles structures à l'instar des inspections d'arrondissement de l'éducation de base, en guise de réponse à la présence de ces populations vulnérables.

Cet article s'appuie sur un travail de terrain fait d'observations participantes et d'analyses de données primaires et secondaires collectées auprès de l'IAEB de Mandjou dans la région de l'Est-Cameroun. Il vise à mettre en évidence la nécessité de repenser ces structures publiques dans la mesure où, malgré de nombreux indicateurs favorables tels des soutiens internationaux multiformes, des atouts anthropologiques et économiques, et de la tradition de « terre d'asile » du Cameroun en général, elles ne parviennent toujours pas à se défaire des multiples pesanteurs entravant déjà leurs capacités d'assurer convenablement la scolarisation des enfants réfugiés dans leurs zones de compétence.

Facing the recent influx of refugees from the Central African Republic in the second half of the 2000s, Cameroonian public services had to be reorganized. It is the case in the education sector where the creation of new structures like the basic education district's inspections was a response to the presence of these vulnerable populations.

This article leans on a field work made of participating observation and analysis of primary and secondary data collected in the IAEB of Mandjou in the region of East-Cameroon. It highlights the fact that despite of numerous favourable indicators like international supports, anthropological and economic assets, as well as the tradition of "asylum land" of Cameroon in general, these public structures need to be rethought and reorganized in order to escape the multiple burdens already hampering their capacity to provide proper schooling for child refugees in their areas of competence.

INDEX

Mots-clés : vulnérabilité, réfugiés, scolarisation, Centrafricains, Est-Cameroun, services publics, Mandjou, Inspection d'arrondissement de l'éducation de base, UNHCR

Keywords : vulnerability, refugees, education, Central Africans, East-Cameroon, public services, Mandjou, basic education district's inspections, UNHCR

AUTEUR

PIERRE KAMDEM

Professeur des Universités

MIGRINTER, Université de Poitiers

Département de Géographie

pierre.kamdem@yahoo.fr

pierre.kamdem@univ-poitiers.fr